



Cloture de pel par notaire sans accord du beneficiaire

Par **lajoie**, le **07/09/2008** à **17:00**

Bonjour ,
Dans le cadre d'une succession , au deces de mon beau père , ma belle mère a demandé le transfert à son nom du PEL de son mari.
Cette instruction a été communiquée par écrit au notaire qui par erreur a demandé la cloture de ce PEL.
Il y donc des prejudices, perte du taux d'interets , absence de possibilité de pret , de prime ...
Quels sont les recours possibles ?
Le notaire me propose un règlement à l'amiable .
PL

Par **Visiteur**, le **10/09/2008** à **14:30**

Quelles étaient les conditions financières de ce PEL (date d'ouverture), le montant des avoirs qui y figuraient ?
C'est important pour avoir une idée précise du préjudice potentiel, mais je pense que si le notaire propose une transaction amiable, il faut discuter avec lui et l'accepter.